



## CAHIER DES CHARGES DE LA FORMATION 4 – 5 – 6 TQ

### « Aspirant aux Métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité »

Classes	N°UQ	Intitulés et dates déterminées ou pas...	Dates	Lieux	Responsables	Remarques
4 TQ AMDPS	UQ 4	<b>Préparation physique - Base</b>	19-06-26	ITCF Hall	M <sup>me</sup> Mertens M <sup>rs</sup> . Calabro, Baguet Evaluateurs Pompiers	
5 TQ AMDPS	UQ 5	<b>Préparation physique - Intermédiaire</b>	16-06-26	Piscines + ITCF Hall	Mrs Vancoppenolle Pegoraro De Paepe Evaluateurs Pompiers	
	UQ 1	<b>Drill</b>	02-06-26 8h25-16h	ITCF Parc	Adjudants Tenret, Bottequin et pdt horaire de cours : M. De Roose	

6 TQ AMDPS	UQ 6	<b>Préparation physique – Finale</b>	12-06-25	Piscines + Epreuve <b>ITCF</b> + Caserne pompiers	M <sup>rs</sup> Pegoraro, De Paepe Vancoppenolle Evaluateurs Pompiers	
	UQ 3	<b>Citoyenneté et communication</b>	13-02-25 8h25-12h Partie 1 05-06-26 8h25-12h Partie 2	Restaurant scolaire ou ITCF Etude	Impaglialetti Débora Gondry Janet Mme Adan	
	UQ 2	<b>Culture administrative – Attitudes et comportements</b> ➤ UQ 2 faite en 24-25 chez les Pompiers. ➤ UQ 2 : Elèves de 6 AMDPS en échec	01-09-25	Etude ronde	Evaluateur externe (Pompiers)	
	UQ 8	<b>Tactique et orientation</b>	08-10-25	Camp militaire	Mmes Carlier, Lecomte M. De Roose Evaluateurs Défense	
	UQ 9	<b>Surveiller et sécuriser</b>	11-06-26 8h25-16h	ITCF	Formateurs Pompiers et gardiennage : Mme Impaglialetti, M. Vandenhole et ?	Situations SIPS écrites avec présentation orale devant Jury
	UQ 10	<b>Réagir en cas de problème</b>		ITCF Etude	M <sup>me</sup> Impaglialetti M Vandenhole, M. Cavallucci et ? Evaluateurs gardiennage et Pompiers	STAGE S !!!
	UQ 7	<b>Premiers soins</b>	20-04-26 8h-16h	ITCF Stockem	Pompiers et Ecole des ambulanciers	

Classes	N° du syllabus	Nom du syllabus	Responsables	Remarques :
6 <sup>ième</sup> TQ AMDPS	1	Organisation du secteur du gardiennage	M <sup>me</sup> Impaglialetti	Evaluation ITCF
	2	Etude de la réglementation relative au gardiennage et étude approfondie des droits et des obligations de l'agent de gardiennage	Mme Adan	Evaluation au Selor
	3	Droits fondamentaux et autres compétences et obligations pertinentes	Mme Adan	Evaluation au Selor
	4	Aptitude de communication	M <sup>me</sup> Impaglialetti	Evaluation ITCF
	5	Approche des conflits	M <sup>mes</sup> Gondry, Impaglialetti	Evaluation ITCF
	6	Formation sociétale et culturelle	M <sup>mes</sup> Gondry, Impaglialetti	Evaluation ITCF
	7	Observation, évaluation des risques et rapport	M <sup>rs</sup> Cavallucci	Evaluation ITCF
	8	Techniques d'esquive	M. Cavallucci	Evaluation ITCF
	9	Réaction adaptée en cas de situation de crise	M. Vandenhole	Evaluation ITCF
	10	Secouriste d'entreprise	M. Latour, M <sup>me</sup> Meurisse (organisme externe)	Evaluation ITCF
	11	Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire	M. Francotte (organisme externe)	Evaluation : théorie et pratique Centre de formation pompier À Bauffe.
	12	Rapports sociaux et conventions collectives	M	Evaluation ITCF
	13	Pratique des méthodes et techniques de gardiennage	M	Evaluation ITCF

**En fin de 6<sup>ième</sup> TQ – Assistant aux Métiers de la Défense et de la Prévention et de la Sécurité**

Obtention de :	Conditions d'obtention :	En cas de .... Que faire ?
CESS et Certificat de qualification CQ 6	Réussite de la formation commune, des Unités Qualifiantes et Stages. L'obtention ou non des attestations complémentaires n'influence pas l'obtention du CESS et du CQ 6.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En cas d'échec au CQ 6 : orientation vers une 6<sup>ième</sup> TQ AMDPS complémentaire *</li> <li>- En cas d'échec au CQ 6 et CESS : orientation vers une 6<sup>ième</sup> TQ AMDPS complémentaire *</li> <li>- En cas d'échec au CESS mais réussite du CQ 6 :</li> <li>- Passation des examens ratés de la formation commune en deuxième session. Deux cas de figure :           <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Si échec en deuxième session : CESS accordé par le Conseil de classe.</li> <li>2. Si plusieurs échecs en deuxième session, l'étudiant n'obtient pas le CESS, et ne peut pas prétendre à un DFPC.</li> </ol> </li> </ul>
Attestation complémentaire à la délivrance du CQ et du CESS :		
Attestation de compétence générale/Agent de gardiennage  Dont Equipier 1 <sup>ière</sup> intervention incendie (EPI) Dont secourisme d'entreprise (FSE)	<p>Réussite des examens des 13 syllabis. 50% Par syllabus et 50% au total de la formation.</p> <p>Réussite du Test psychotechnique gardiennage évalué par le Selor, dès les 18 ans de l'élève. Si pas 18 ans, vous ne pouvez pas le présenter ; il faudra attendre votre majorité.</p>	<p>Je n'ai pas 18 ans : dès vos 18 ans : contacter la coordinatrice de section, par mail, pour inscription au Selor : <a href="mailto:d.impagliatelli@joffroy.be">(uniquement de cette façon)</a></p> <p>Maximum deux mois / Minimum un mois avant votre date anniversaire, pour pouvoir vous inscrire, veuillez communiquer les informations suivantes : NOM - PRENOM - Registre national - Email personnel</p>
	Pour pouvoir postuler comme Agent de gardiennage, vous devez avoir obtenu « Attestation de compétence générale/Agent de gardiennage » <b>ET</b> l'Attestation psychotechnique.	Si vous n'avez pas les deux, vous ne remplissez pas les conditions légales pour postuler en tant qu'Agent de gardiennage.
Brevets complémentaires à la délivrance du CQ et du CESS de :		
« Pompier »	Réussite des évaluations en 4, 5 et 6 TQ AMDPS, vous obtenez 3 brevets du test CAF Pompiers La réussite du CESS, vous permet d'obtenir le 4 <sup>ième</sup> brevet du CAF (5 Epreuves).	En cas d'échec à l'une ou l'autre épreuve: suivre la procédure de sélection et inscription chez les pompiers ; ensuite passez les tests ratés.

	Pour chaque épreuve réussie une attestation vous sera délivrée.	
« Défense »	Réussite des évaluations en 4 – 5 – 6 TQ AMDPS, vous obtenez « un plus » lors de votre procédure de sélection	En cas d'échec, suivre la procédure de sélection à la Défense par vos soins.
« Assistant de surveillance pénitentiaire »	Réussite des évaluations en 4 – 5 – 6 TQ AMDPS, ce qui permet, si vous postulez dans les deux ans de l'obtention de votre diplôme, d'être dispensé des cours reçus.	En cas d'échec, suivre la procédure de sélection pour ASP, par vos soins.

**Attention :**

- Dans le cadre de la formation gardiennage, vous aurez la possibilité de présenter deux sessions d'examen par syllabus gardiennage. Si échec au terme de la deuxième session, suivre les heures du module concerné dans un centre de formation privé agréé SPFI (formation payante à vos frais) ou vous inscrire en 7<sup>ième</sup> TQ AMPS, si et seulement si, vous avez obtenu le CESS et le CQ 6, afin de suivre de nouveau les heures des Syllabi échoués pour bénéficier de deux autres sessions d'examens (sessions 3 et 4).
- Concernant les brevets, vous avez également le droit à deux sessions d'examen par module. Si échec au terme de la deuxième session, vous devez suivre la procédure de sélection comme tout le monde (Pompier, Défense, et ASP).

Au terme de la 6<sup>ième</sup> :

\* Si l'élève n'obtient pas une ou plusieurs UQ, il intègre un dispositif de fin de parcours.

Le Conseil de classe établit pour les élèves concernés un programme spécifique de soutien aux apprentissages (PSSA) qui leur permet d'atteindre la maîtrise des compétences. Ce dispositif doit être le plus court possible et comprend 20 à 36 périodes/semaine. Si le PSSA vise l'obtention d'un CQ, il doit obligatoirement comprendre un stage en entreprise.